

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230926-3	<p style="text-align:center"><u>Séance du 26 septembre 2023 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois le vingt-six du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 juin 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align:center"><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align:center"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION DES ELUS AU 105^{ème} CONGRES DES MAIRES LES 21, 22 ET 23 NOVEMBRE 2023 A PARIS

Le 105^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 21, 22 et 23 novembre 2023, Porte de Versailles à Paris.

Cet événement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer et d'interpeler les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs de la commune. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale.

Messieurs Daniel BUCHWALDER, Maire et Mathieu GAGLIARDI, Adjoint, assisteront au Congrès. Ils pourront ainsi tout au long de ces 3 jours assister à divers ateliers et conférences organisés par l'AMF et également visiter le salon des collectivités locales.

Le montant des frais de déplacement et de séjour liés au Congrès, déplacement organisé par l'Association des Maires du Doubs (AMD), s'élève comme suit :

LIBELLE PRESTATIONS	M. BUCHWALDER	M. GAGLIARDI
FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE		
Frais d'inscription	95 €	95 €
FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS		
Déplacement TGV	120 €	120 €
Autocar dans Paris pour les trajets gare de Lyon/Porte de Versailles et pour les 2 soirées communes	65 €	65 €
Chambre 2 nuits avec petit déjeuner	238 €	238 €
Dîner spectacle mercredi 22 novembre	/	162 €
TOTAL	518 €	680 €

La commission des Finances, réunie le 13 septembre 2023, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Compte tenu de ces éléments et en application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- Confère le caractère de mandat spécial au déplacement au 105^{ème} congrès des maires à Paris, du 21 au 23 novembre 2023, de M. Daniel BUCHWALDER, Maire et de M. Mathieu GAGLIARDI, Adjoint,
- Décide de la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial dans les conditions fixées par la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER